

13918/03

LIMITE

FRONT 149  
COMIX 643

**NOTE**

---

de la : Délégation française  
au : Comité stratégique sur l'Immigration, les Frontières et l'Asile

---

n° doc. préc.: 13779/03 FRONT 145 COMIX 628

---

**Objet: Centres chargés des frontières maritimes**

---

La délégation française approuve la proposition hispano-hellénique de création de deux centres opérationnels chargés des frontières maritimes (doc. 13779/03), le premier basé au Pirée, compétent pour la Méditerranée orientale et le second basé à Madrid, compétent pour la Méditerranée occidentale et l'Atlantique; la coordination de ces deux centres étant assurée par un comité de coordination.

En effet, la création de centres des frontières maritimes, à l'instar du centre des opérations terrestres de Berlin, est justifiée par les difficultés grandissantes que pose l'immigration irrégulière par voie maritime et par la nécessité de renforcer la lutte et la prévention dans ce domaine.

Aux différents objectifs assignés à ces centres, tels que les propose le document 13779/03 (contrôles coordonnés à l'arrivée dans les ports et/ou sur les côtes de l'Union, opérations de patrouilles conjointes en mer, échanges de fonctionnaires, standardisation des moyens techniques de surveillance et de suivi des mouvements des navires, etc.), la délégation française souhaiterait que soit ajouté le volet concernant les opérations en amont, dans les ports et les eaux territoriales des pays d'embarquement, en coopération avec les autorités de ces pays.

Cet objectif correspond à la nécessité d'un partenariat renforcé avec les pays tiers tel que défini à Thessalonique et rappelé lors du Conseil européen de Bruxelles des 16 et 17 octobre.

Par ailleurs, la délégation française souhaiterait que la référence au régime linguistique de ces centres ne figure pas dans le texte.

---